

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre, que le calendrier des séances ordinaires de 2022 du conseil municipal de la Ville de Senneterre a été adopté le 6 décembre 2021. Les dates des séances ordinaires qui auront lieu en 2022 sont les suivantes :

17 janvier	4 juillet
7 février	1 ^{er} août
21 février	6 septembre
7 mars	19 septembre
21 mars	3 octobre
4 avril	17 octobre
19 avril	7 novembre
2 mai	21 novembre
16 mai	5 décembre
6 juin	19 décembre
20 juin	

Toutes les séances ordinaires débutent à 20 heures.

Donné à Senneterre, ce 7^e jour du mois de décembre 2021



Hélène Veillette, notaire, OMA

Greffière